L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

LUNDI MATIN, 16 AVRIL 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 avril.

En annonçant dans notre numéro de samedi, la candidature de M. Zéphir Canonge, nous n'avons fait que céder à notre propre mouvement et au désir de plusieurs électeurs qui souhaitent son élection. Nous espérons qu'il voudra bien accueillir ce témoignage de bienveillance.

La malle du nord est arrivée hier à 2 heures, mais on n'en a pas fait le dépouillement.

Le capitaine du bateau-à-vapeur *Wanderer*, arrivé hier de Nashville, rapporte qu'il tient de personnes dignes de foi, que le nombre des victimes de l'incendie du *Brandywine* est de cinquante à soixante! Il a également appris qu'il ne se trouvait alors que deux dames à bord, Mme. Walker, du Nashville, et Mme. Parks, de Vicksburg, et qu'elles ont péri, avec un enfant.

Il a rencontré le 12 de ce mois, le *Tennessean*, ayant un chaland à la remorque et se rendant près du *Brandywine*.

Les parents des enfans qui sont partis d'ici sur le bateau-a-vapeur *Carrolton*, pour le collége de Ste-Marie, apprendront sans doute avec plaisir, que ce bateau a été rencontré, à Ste-Hélène, près du lieu de sa destination, par le *Constitution*, arrivé ici hier après-midi.

Les journaux de New-York du 30 du mois dernier, annoncent l'arrivée du paquebot *York*, capitaine BURSLEY, par lequel on a reçu des nouvelles d'Angleterre du 24 février. Voici ce que nous remarquons de moins insignifiant dans les feuilles qui sont sous nos yeux.

La peur du choléra a presque entièrement cessé; il y a même des gens qui doutent que cette maladie se soit manifestée à Londres.

Relativement à l'intervention de l'Espagne dans les affaires du Portugal, le *Courier* de Londres du 22, s'exprime en ces termes :

"Samedi dernier, nous étions seuls à même de dire, sur l'autorité de notre correspondant de Paris, que le ministre français des affaires étrangères avait signifié à l'ambassadeur espagnol à Paris, la détermination prise par le gouvernement français de ne pas permettre à l'Espagne d'envoyer des troupes au secours de Miguel. Nous apprenons d'une source qui mérite la plus grande confiance, qu'une note semblable et conçue en des termes *presque* aussi forts (nous traduisons,) a été envoyée par lord Palmerston à M. Zéa Bermudez, ministre espagnol près de cette cour. Les dernières dépêches de Madrid ne laissent plus aucun doute sur l'existence d'une traité entre Ferdinand et Miguel, par lequel ils se sont imposé l'obligation de se secourir mutuellement. Jusqu'à ce moment, il est vrai, Ferdinand n'avait pas encore envoyé ouvertement des troupes en Portugal, mais il arrivait secrètement sur les frontières des corps considérables d'Espagnols. Ce fait important a déjà été communiqué à lord Palmerston et au général Sébastiani."

L'empereur de Russie a envoyé à Amsterdam son aide-de-camp-général, le comte Orloff, qui est chargé d'entamer des négociations avec le roi têtu, qui a si bien donné du fil à retordre à la diplomatie européenne. On n'augure rien de favorable de ces négociations, et la question est toujours là.

Des lettres disent que le traité de la conférence a été ratifié par la Prusse, *avec quelques modifications*.

Le nouveau roi en herbe de la dite conférence, qu'elle destine au trône de la Grèce, est, dit-on, le prince Othon, second fils du roi de Bavière, jeune homme de 17 ans, qui passe pour fort instruit et pour être doué d'un très-bon caractère. Les pauvres Hellènes n'auront pas seulement voix consultative dans cette affaire; on leur expédiera leur roi tout fabriqué, tout bâclé, en bonne et due forme, et ils n'auront qu'à l'installer dans le fauteuil de feu M. Capo.— Reste à savoir s'ils prêteront la dernière main à cettte belle besogne, en jurant obéissance et on obéissant à l'enfant couronné.

Miguel de Portugal prépare avec la plus grande activité tous ses moyens de résistance contre l'invasion de son frère. On dit même qu'il est parvenu à réunir une armée assez nombreuse pour lui assurer le succès, s'il pouvait compter sur sa fidélité. Toute la prétraille est de son côté, et c'est le principal et le meilleur moyen d'influence dans le pays.

Les journaux de Bruxelles du 19 février, disent qu'on a entendu une cannonade dans la direction de Maëstricht, et que lesquerelles se renouvellent journellement sur les frontières. L'enthousiasme des Hollandais n'est point abattu. La marche des troupes vers la frontière continue toujours; et le peuple saisit avec avidité toutes les occasions qui se présentent, pour montrer le mépris que lui inspirent et les Belges et leur intrus de roi.

Des rapports de Flessingues du 16, disent que les fortifications et les moyens de défense de cette forteresse et des environs vont recevoir une augmentation considérable; des navires de blocus bien armés vont être stationnés dans les rivières pour empêcher l'approche de la ville, qui doit recevoir une garnison nombreuse et bien approvisionnée.— L'*Eurydice*, la *Comète*, et la *Proserpine*, vaisseaux de guerre, ont déja repris leur station dans l'Escaut, et la *Méduse*, bombardière, est partie le 16 pour s'y rendre. Grand nombre de marins offrent partout de servir à bord des navires appelés depuis peu au service actif.

On écrit de Bréda, le 14, que des nouvelles de la Zélande annoncent qu'on a pris la résolution d'armer tous les forts hollandais des bords de l'Escaut et des côtes de la Flandres, et de renforcer ceux qui ont déjà des garnisons et qui sont armés des canons.

(Communiqué.)

RECORDER.—Une des principales causes auxquelles il faut attribuer le succès de M. Morse sur son compétiteur M. F. de Armas, pour la place de Recorder de la ville de la N. Orléans, c'est que, comme nous en sommes informé, le premier a pris l'engagement de tenir une *Cour de Recorder*, d'entendre et de juger, comme juge de paix, toutes les plaintes adressées au Maire contre les violateurs de nos lois criminelles.

Il est vraiment à regretter que les recorders de cette ville, ne se soient pas jusqu'ici conformés aux dispositions de l'acte qui crée la Cour de Cité de la N.-Orléans ; la 19e. sect. de cette loi s'exprime ainsi :

" Le gouverneur sera, et est par la présente loi requis de nommer, par et avec l'avis et le consentement du Sénat, le Maire, le Recorder et les Aldermen de la ville de la N.-Orléans juges de paix, pour le temps pour lequel ils ont été élus ; et ils en auront et en exèrceront toute la juridiction, pour faire et exécuter, dans les cas criminels seulement, tous les actes que les juges de paix ont droit ou sont requis de faire ; mais ils ne pourront recevoir pour cela aucune compensation."

Nous serions fort obligé à M. Morse, s'il se chargeait de remplir les devoirs d'un juge de paix, dans ce grand nombre de cas criminels qui prennent journellement la plus grande partie du temps de notre maire, et l'empêchent de s'occuper des autres devoirs plus importans de sa place.

LOI DES CONTRATS.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 14 février.

PASSE-TEMPS DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

Il faut admirer le procédé que suit la chambre des pairs dans ses discussions pour ne les rendre ni trop pénibles, ni trop fécondes en résultats. Avant tout, elle se garde d'exercer l'initiative que lui attribue la Charte de 1830; car, par là, elle rendrait hommage à cette Charte, et, indirectement, à la révolution qui a détruit la précieuse unité du système fondé en 1814. D'ailleurs, user de son droit, ce serait reconnaître celui de la chambre des députés, ce serait admettre que des propositions conçues par M. Cormenin, par M. Comte, par M. Salverte, peuvent être converties en loi, et l'assemblée aristocratique n'étend pas, comme, on sait, qu'il en soit ainsi. Elle ne tire donc rien de son propre fonds, et ne s'inquiète guère de chercher les améliorations que réclame l'état du pays.

Quant aux projets qui lui sont directement présentés par les ministres, ou qui lui arrivent après les délibérations de l'autre chambre, elle les divise en deux catégories; ceux qui ne valent pas la peine d'être discutés, et ceux qui doivent subir des modifications. Les premiers, et ils sont nombreux, passent, des mains du messager d'état ou de l'huissier qui les apporte, dans un carton d'où ils ne sortent plus. Les autre sont soumis à un jugement sans appel en dehors du Luxembourg. On décide dans les salons de la contre-révolution ou de la doctrine, à quelles conditions, avec quels changemens ils seront admis. On se compte, on prend ses mesures; si bien qu'en venant siéger dans la salle des séances, on n'a plus rien à discuter. Après un examen sommaire et une délibération toute de forme, on passe au vote convenu. Il se trouve deux voix de plus ou deux voix de moins que celles sur lesquelles on avait compté, et la loi est faite.

Dès que cette œuvre laborieuse est consommée, la noble chambre se repose pendant trois, quatre jours, quelquefois pendant une ou deux semaines, sans que son sommeil soit troublé par le souvenir des projets de loi ou des propositions qui attendent; puis, au bout de ce temps, elle se réunit pour entendre un rapport ou pour voter au scrutin secret sur un loi d'intérêt local.

Aujourd'hui, par exemple, MM. les pairs, après avoir long-temps chômé, sont venus entendre, en séance publique, un rapport sur le projet de loi relatif au canal des Pyrénées, et un autre sur le projet relatif aux entrepôts qui seront mis en délibération, quand leurs seigneuries en auront le loisir. La loi des entrepôts, si impatiemment attendue, et sur laquelle les débats qui ont eu lieu, soit à la chambre des députés, soit devant le public, ont jeté toutes les lumières désirables, semblait devoir échapper aux rigueurs de l'ajournement dont sont frappées la plupart des propositions politiques; elle vient d'être pourtant renvoyée à huitaine. MM. les pairs ont pensé qu'il ne leur fallait pas moins de huit jours pour méditer sur les conclusions de M. le comte Roy, et faire une lecture attentive de son rapport.

Plusieurs journaux avaient annoncé qu'on s'occuperait dans cette séance de la proposition sur le 21 janvier, mais ils étaient mal informés; et malgré des avertissemens répétés, le rapporteur a manqué de mémoire. A vrai dire, puisque la chambre aristocratique n'a pas jugé à propos d'adopter cette proposition quand il paraissait urgent de le faire, on ne voit pas pourquoi elle la tirerait inopinément de l'oubli.

Une loi sur les officiers des cent-jours, qui rappelait le sort malencontreux de la proposition Boissy-d'Anglas, a été votée sans discussion, comme il fallait s'y attendre. Cette fois, la prérogative de la chambre des députés avait été blessée par un refus de sanction, il ne restait plus qu'à approuver, c'est ce qu'on a fait par un vote unanime. *(National.)*

LE RÉPUBLICAIN.

Les vieilles femmes et les procureurs du roi en ont peur. Quand les enfans ne veulent pas dormir le soir, la grand'-maman leur dit : voilà le républicain.

Le républicain emporte les petits enfans qui égratignent leur bonne; le républicain leur jette du sable dans les yeux après souper. Le républicain n'a ni pieds, ni mains, ni tête ; il a le sabot du cheval et les cornes du diable. Il mange le pain des factions ; il a éborgné six sergens de ville, poignardé un commissaire de police dans son écharpe. Sa correspondance est étendue, chiffrée, hiéroglyphique; il aura télégraphe à sa disposition, et ce n'est pas M. Madier-Montjau.

On ne sait jamais précisément où vit le républicain ; il était à Tarrascon, à Bristol, à Lyon; à Varsovie, à Modène, simultanément.

Il a remplacé Croquemitaine. La terreur est devenue la crainte des marmots. Si vous soupçonnez qu'une volée de picoteurs tourmente vos confitures, plantez un Saint Just de paille à la porte du buffet, et vos faïences resteront tranquilles derrière le jacobin ; car vos mauvais sujets de gourmands, vous les avez élevés dans la crainte de Dieu et de la Convention nationale.

Là-dessus les procureurs du roi sont crédules autant que les aïeules ; les substituts même se signent quand ils voient un républicain. M. Delapalme, dans le procès des quinze, s'était mis, dès le matin, la langue dans l'eau bénite, et portait à l'audience une petite branche de buis entre la peau et la chemise, comme on se munit de chlore en face du choléra-morbus.

Avez-vous jamais vu un républicain? Les assommeurs ne connaissent que son chapeau; ils ont le signalement de son gilet, de sa croix de juillet qu'il ne porte pas. Si des officiers de paix, déguisés en gens qui dînent au restaurant, aperçoivent des moustaches noires s'essuyant dans un coin, alors ils tombent en arrêt sur le couvert suspect; bientôt plus de doute: c'est le républicain, car il mange un bifteak cuit; il lit le National, et n'a pas mis d'eau dans son vin. Dieu! il mange la salade avec les doigts. L'homme libre! l'anthropophage!

Homme de la nature, va, qui refuses de te soumettre à l'ordre établi, et te révoltes contre la loi des fourchettes, nous t'arrêtons; car les couteaux sont faits pour s'en servir, et tu ne l'adore de casser ton pain.

Vous qui n'êtes ni grand-mère, ni procureur du roi, vous avez peine à croire qu'un républicain soit le sinonyme du diable et de don Miguel; vous avez sans doute rencontré des républicains qui ont les mains blanches, les ongles faits et des cols de chemise. Vous êtes peut-être républicain vous-même. Nous en connaissons au moins une demi-douzaine, éloquens et propres comme des marquis, persécutés en apôtres, gens de cœur et de talent, qui prennent des bains, je vous jure, et parlent mieux qu'un bon avocat.

Le républicain fait ses quatre repas comme un saint-simonien, et dort quand sa femme veut qu'il dorme.— La couleur de sa doctrine révolutionnaire consiste à penser qu'il a fait en juillet un roi par nécessité et non par luxe; il rêve un monarque bourgeois sans liste civile, refusant tous frais de cuisine et de représentation, ne changeant pas de régime comme de chemise; et qui, s'il était sobre, dans sa chambre, hier, le sera demain dans son palais. Aucun philosophe de l'antiquité ne lui apprit au collége que le centre augmentait de capacité sur le trône.

Vous voyez bien que si cette espèce d'hommes se rencontre jamais avec l'opinion vivante et marchante de M. Salandy, si ces deux sommités viennent à se heurter sur le Pont-au-Change ou dans la rue aux Ours, le fossé des Tuileries en deviendra poissonneux d'épouvante. *(Figaro.*

IMPRIMERIE ARABE, PERSANE ET TURQUE DU CAIRE.

On sait que le pacha actuel d'Egypte, imitant une institution qui existe depuis un siècle à Constantinople, et qui a porté d'heureux fruits, a fondé, il y a environ dix ans, une imprimerie à Boulac, dans les environs du Caire. Cette imprimerie publie à la fois des ouvrages arabes, persans et turcs ; en effet, la langue arabe est celle des indigènes, le turc est la langue maternelle du pacha et de la plupart des membres de son gouvernement, la langue persane est également cultivée par beaucoup d'Arabes et Turcs.

Il nous a paru intéressant de faire connaître les ouvrages qui ont déjà été mis au jour. Si jamais l'on a pu dire que la littérature est l'expression de la société, ce doit être à l'occasion d'une nation qui naît, pour ainsi dire, à la civilisation, et qui, dédaignant l'ordre d'idées où elle avait vécu jusqu'ici, se porte vers un monde presque nouveau pour elle. On verra qu'à l'exception des livres qui traitent des premiers élemens du langage et des dogmes de la religion du pays, ces ouvrages appartiennent presque tous aux sciences et aux arts de l'Europe moderne, particulièrement en ce qui concerne l'art militaire. Cette observation s'applique même à plusieurs de ceux qui avait déjà vu une première fois le jour à Constantinople. Dans ce siècle, où l'on vise surtout aux intérêts et aux moyens de s'en assurer la possession, le gouvernement égyptien n'a pas encore songé à multiplier par la voie de la presse les anciens traités historiques et géographiques des Persans, qui constituent en grande partie la littérature nationale, et sur lesquels la critique des orientalistes d'Europe s'exerce depuis quelque temps avec beaucoup de succès. Chose singulière, et qui montre ce que peut une curiosité savante, c'est chez nous que ces traités sont le plus goûtés.

Les ouvrages imprimés en Egypte et relatifs à la grammaire sont au nombre de onze, et se rapportent tous à la grammaire arabe. Les turcs, quoique parlant une langue qui se perfectionne chaque jour et quoique possédant une littérature assez riche, n'ont pas encore à leur usage de grammaire proprement dite. Il en est à peu près de même des Persans. Les Arabes au contraire comptent un très grand nombre de grammairiens. Il ne leur serait pas cependant inutile de consulter certaines grammaires arabes qui ont paru dans ces derniers temps chez nous, et où l'on a profité des progrès que la grammaire générale a faits en Europe.

En fait de dictionnaires imprimés à Boulac, au nombre de trois, nous citerons un vocabulaire italien-arabe, divisé en deux parties. La première renferme tous les mots vulgaires disposés par ordre alphabétique. Dans la seconde on trouve une partie de ces mêmes mots classés suivant les objets auxquels ils se rapportent.

Les ouvrages historiques sont également au nombre de trois ; les deux premiers renferment certaines portions des annales de l'empire ottomain. Le troisième est une traduction turque de l'histoire de Catherine II, impératrice de Russie, par Castera. Cette traduction, faite il y a une vingtaine d'années, est assez libre, et respire d'un bout à l'autre la haine des Ottomans contre les Russes. Par exemple Pierre-le-Grand n'y est jamais nommé que *deli Petro*, ou Pierre le fou. Comme dans l'ouvrage français, on rencontre beaucoup de noms de localités et de dignités, tels que *Cronstadt, sénat*, tout-à-fait inconnus aux Orientaux, le traducteur a eu soin de les expliquer en marge. A la fin est un tableau du gouvernement et des forces de l'empire Russe. N'est-il pas étonnant que les Turcs n'aient pas multiplié davantage les traductions de ce genre ? C'est pour eux le meilleur moyen d'arriver à une connaissance suffisante de la politique et des ressources de l'Europe chrétienne.

Quatre ouvrages sont consacrés à la religion, et par religion il faut entendre exclusivement l'islamisme qui est la religion dominante du pays. Il est même un de ces ouvrages qui est destiné à faire ressortir les devoirs et les mérites de la guerre sacrée, c'est-à-dire de la guerre que les vieux croyans s'imaginent être obligés de faire aux peuples qui ne sont pas de leur religion. Le titre du livre est loin de donner l'idée du sujet qui y est traité. Il signifie *les routes de l'empressement vers les rendez-vous des amans et le guide de la pâsion vers le séjour de la paix*. Un grand nombre de traités du même genre furent composés au moyen âge, soit en Espagne où les chrétiens et les musulmans se disputèrent long-temps la possession du pays, soit en Syrie et en Egypte où d'innombrables armées de guerriers venus d'occident et munis du signe de la croix, ne voulaient rien moins qu'effacer à jamais le nom de Mahomet. Mais on a droit de s'étonner qu'un tel ouvrage se reproduise dans un siècle comme le nôtre et sous l'autorité d'un prince tel que le pacha actuel d'Egypte.

La partie littéraire se compose de quatre articles. Nous citerons le *Gulistan* ou Jardin de roses du célèbre Sadi, ouvrage persan mêlé de vers et de prose, et qui continue à faire les délices de l'Orient. On peut citer encore un recueil de vers turcs adressés au pacha actuel d'Egypte, en mémoire de ses exploits, ainsi qu'une anthologie arabe, originairement rédigée par M. Jean Humbert, de Genève, et publiée à Paris, en 1818, avec une traduction française et des notes. Cette réimpression de l'ouvrage de l'orientaliste genévois, dans un pays où une partie de ces mêmes fragmens avaient été jadis composés, est la meilleure preuve du bon goût qui avait présidé au choix primitif.

On compte trois ouvrages relatifs à l'art épistolaire.— Deux de ces ouvrages sont écrits en arabe et un en turc, mais on se trompe fort si à ce mot d'*art épistolaire* on allait se représenter des recueils de lettres comme celles de Mme. de Sévigné, de Voltaire, etc.— D'abord, en Orient, les femmes sont concentrées dans leur harem, et si elles ont une opinion sur les incidens de la vie domestique et sur les nouvelles du jour, elles la gardent pour elles, ou du moins elles ne s'exposeraient pas à la confier au papier. On en peut dire à peu près autant des hommes. Ainsi les recueils de lettres imprimés à Boulac ne sont pas autre chose que des espèces de formulaires où l'on apprend quels sont les titres qu'il faut donner au sultan, ou à ses agens civils, religieux et militaires, de quelle manière on doit présenter ses complimens ou ses remontrances, enfin quel est le mode le plus convenable de mettre son épître à fin. Le recueil turc porte le titre de *Jardin des secrétaires et bassins des personnes bien élevées*. Divisé en huit jardins ou livres, il offre successivement les formules usitées envers le sultan, les principaux fonctionnaires du sérail, le grand-visir, le mufti, etc.

Six traités sont consacrés à la science du calcul, à la géométrie, à l'arpentage et au calendrier. Deux autres se rapportent à la médecine et à la chirurgie : le premier est une traduction du traité italien de Francesco Vacca, célèbre professeur de l'université de Pise ; le second est également une compilation de livres européens.

Pendant long-temps les médecins et les chirugiens de l'Europe chrétienne furent tributaires des docteurs de Syrie, de la Perse, etc. Les Avicenne, les Rhazés avaient non seulement hérité du savoir des Hippocrate et des Galien, mais encore ils avaient fait faire de nouveaux pas à l'art ; mais à la suite des travaux des trois derniers siècles, la face de la science a changé parmi les chrétiens: et la médecine orientale est d'autant plus arriérée, qu'un préjugé religieux défendant de disséquer les cadavres, l'anatomie y est restée jusqu'ici presque dans l'enfance.

On peut citer ensuite un code agricole imprimé en turc et en arabe, et qui traite des débordemens périodiques du Nil, de l'époque des semailles. Vient enfin un traité de l'art de teindre la soie, traduit de l'ouvrage français de Macquer.

Presque tous ces ouvrages ont été successivement envoyés, au nombre de plusieurs exemplaires, par le gouvernement égyptien, à M. Jomard, ancien membre de l'Institut d'Egypte, et qui par ses conseils a puissamment contribué à l'amélioration de l'état moral et industriel du pays. M. Jomard en a déposé une suite complète à la bibliothèque du roi, et une autre à la bibliothèque de l'Institut.

L'imprimerie de Boulac a été organisée d'après les conseils de dom Raphaël, ancien professeur d'arabe à Paris. Le principal employé de l'établissement est un Egyptien qui a étudié à Milan. Cependant les ouvrages dont on vient de donner l'indication se ressentent, sous le rapport de l'exécution, du vice des formes usitées jusqu'ici dans les livres manuscrits de l'Orient, et des difficultés que rencontre toujours un établissement au moment de sa création. Aucun ne porte de frontispice; plusieurs même manquent de titre et de nom d'auteur; à peine si les pages sont marquées. Sans doute les personnes chargées de diriger un établissement si utile réussiront peut-être peu les diverses améliorations dont il est susceptible ; à cet égard elles n'ont pas de meilleur exemple à suivre que ce qui se pratique en Europe. L'imprimerie de Boulac ne peut manquer de recevoir tôt ou tard une impulsion salutaire de l'envoi en France des jeunes Egyptiens dont M. Jomard dirige les études depuis 1826. Cette mission fournira des sujets capables de transporter du français en arabe les ouvrages les plus utiles à la civilisation.

Liste Maritime.

PORT DE LA NELLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Cincinnati, Barstow, New-York, Barstow & Adams.
Brick Gén. Sta.-Anna, Baso, Campêche, S Cucullu.
Brick Agenora, Brown, Liverpool, Wm. Nott & Co.
Goël. Bien Aparecida, Mata, Mananzas, Estevanell & Courval.
Goël. Triumph, Mildmum, Mobile, White & Co.
Goël. Alcyon, Sayward, Harrison, Brown & Co.
Goël. Carmen, Lemaster, Tabasco, J Pratts.
Goël. Felicia, Martinez, Havane, W Tuffs & Co.
Goël. Phœnix, Mark, Pensacole, Capitaine.
Goël. Robert Centre, Johnson, Mobile, Haines & Gedes

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Stark, des Passes, avec le brick St. George et le brick Clemente. Rien en vue samedi à midi. Le Grampus attendait à la Balise. Le Hamtress montait avec le navire Hellespont et une goëlette espagnole, et le Florida avec navire Robert Morris et goël. Isabella.

Bateau de remorque Pilot, des Passes, avec le brick Magnolia et la goëlette John Hope.

Navire Dublin Packet, M'Pherson, Liverpool.
Brick St. George, de Liverpool, parti le 16 fév.
Brick Magnolia, d'Apalachicola.
Goël. John Hope, M'Donald, de la Balise.
Goël. Manuelita, Abeija, de Tabasco.
Goël. Dorchester, Silva, de Baltimore.
Bateau à vapeur, Maryland, Reed, de Ouachita, avec du coton.
Bateau à vapeur Wanderer, Norvill, de Nashville, avec du tabac.
Bateau à vapeur Rapides, Waters, Natchitoches.
Bateau à vapeur Planter, Colla, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Constitution, Tufts, de Louisville.
Bateau à vapeur Opelloussas, Cursor, Opelloussas.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi prochain,
Bénéfice de Mr. ARISTIPPE.
La tragédie de
ZAIRE,
L'ABDICATION DE SYLLA.
Le spectacle sera terminé par
JEAN.

COUR DES PREUVES,—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 18 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux ; 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terré situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.
16 avril.

JAMBONS.—31 boucauts Jambons de Cincinnati sous enveloppe, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement, à vendre par
16 avril STETSON & AVERY.

AVIS.—Madame Vve. Yves Le Blanc, demeurant encoignure des rues Royale et St.-Pierre, quittant les affaires dans deux mois, offre à vendre à un prix raisonnable les objets suivants :

Armoires vitrées, Comptoirs vitrés, Bijoutières en acajou, Services de Porcelaine fine, Faïence, Graines de jardinage très-fraîches, &c. &c.

Elle prie les personnes qui lui doivent d'avoir la bonté de solder leurs comptes. 14 avril—3

PEAUX DE CHEVREUIL rasées, à vendre par
5 avril J. MAGER.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur **VOLANT**, capitaine CARTER, partira DIMANCHE matin, 16 du courant, à 9 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH.
14 avril Nouvelle Levée, No. 15.

POUR NEW-YORK.—*Paquebot du 20 Avril*—Ligne de la Louisiane et de N. York.—Le beau navire neuf **LOUISVILLE**, capitaine PRICE, partira comme dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
16 avril FOSTER & HUTTON.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La belle goëlette **TEMPLE**, capitaine MOORE, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
14 avril J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BALISE, HONDURAS,

La goëlette **HALCYON**, capitaine JAS. SAYNARD. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
14 avril HARRISON, BROWN & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais, fin voilier, **NIMROD**, doublé en cuivre, capitaine Barrett, partira dimanche prochain, et peut loger convenablement quatre passagers. S'adresser à bord, ou à
13 avril STETSON & AVERY.

POUR BOSTON,

La barque neuve et doublée en cuivre, **ALASCO**, capitaine COLE, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, ou à
STETSON & AVERY.
12 avril rue du Camp, No. 31.

POUR NEW-YORK, [*Nouvelle Ligne,*]

Le navire **KENTUCKY**, (paquebot du 22 avril) capitaine DENNIS. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
10 avril rue du Camp, No. 9.

A VENDRE OU A FRETER,

La goëlette fine voilière **ELIZABETH**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. W. FIVEASH, est maintenant prête à recevoir du frêt. S'adresser à DUFOUR & DESBOIS.
Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse.
10 avril—

A FRETER,

Le brick fin voilier **COMMERCE**, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à
LAUVE & BENEDICT,
10 avril rue de la Douane, No. 88.

A FRETER,

Le brick **LUCY**, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à WM. G. HEWES.
10 avril

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, **A 1, GROTON**, capitaine R. BAKER, partira le 20 du courant, et peut recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord, ou à
9 avril F. PERRET, rue Toulouse, No. 62.

POUR LE HAVRE, *(passage seulement,)*

Le navire français, **MONTESQUIEU**, Capt. CONSEIL, partira le 15 courant, l'on peut encore prendre des passagers, qui seront parfaitement logés et nourris. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Jefferson, ou à
4 avril V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX, *(du 15 au 20 Avril.)*

Le navire français **LISE & AIMEE**, Capit. MOULINET, peut encore recevoir à frêt environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris; s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à
4 avril V. ROUMAGE.

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

Loterie du Chemin public.

Classe No. 6.

Le tirage aura lieu positivement le jeudi 19 avril.
60 *Numéros sur lesquels on en tirera* **9.**

PROGRAMME:

1	LOT DE	10,000 PIASTRES	EST 10,000.
1	"	3000	3000.
1	"	2000	2000.
1	"	1472	1472.
5	"	1000	5000.
5	"	600	3000.
10	"	500	5000.
10	"	250	2500.
50	"	100	5000.
51	"	60	3060.
51	"	30	1530.
51	"	20	1020.
102	"	15	1530.
1581	"	8	12,648.
11475	"	4	45,900.
13305 LOTS.			$102,660.
20825 BLANCS.			
34220 BILLETS.			

PRIX DES BILLETS :

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart 1
Série de 20 billets, $80, garantie devoir gagner $36.
Les coupons en proportion. S'adresser au bureau
No. 90, rue de Chartres.
14 avril J.-K. MEAD, DIRECTEUR.

AUX AMATEURS DE MUSIQUE.

LES admirables *CHANTEURS TYROLIENS* qui ont reçu de si grands applaudissemens dans les principales villes d'Europe et du Nord-Amérique, viennent d'arriver de Charleston, et commenceront à donner des soirées la semaine prochaine.

Le programme de leur **CONCERT** sera publié sous peu. 13 avril—3

AVIS.—Les soussignés informent le public que M. Jean Cusse étant obligé de s'absenter pour ses affaires particulières, n'est plus associé de la maison annoncée sous la raison de *F. A. Blanc, R. Brugier & J. Cussé*, et qu'à l'avenir elle sera sous la raison de
10 avril— F. A. BLANC & BRUGIER.

CHAPEAUX.—20 caisses Chapeaux noirs et blancs à vendre par
THAYER, HURD & CO.
14 avril rue des Magasins, No. 29.

FOND DE CONFISEUR A VENDRE.

CE superbe établissement, situé encoignure des rues du Canal et Camp, à proximité de la ville et du faubourg et de tous les hôtels environnants, est certainement un des mieux achalandés de cette ville par les demandes de campagne qui s'y font journellement, et son détail suivi pour la ville; on peut assurer aux personnes qui voudraient placer leur argent qu'il est impossible de le faire d'une manière plus avantageuse qu'en achetant ce fond. Il n'est pas nécessaire que l'acquéreur sache travailler l'état de confiseur; on vendra avec l'établissement, 6 esclaves parfaitement entendus dont deux élevés par moi dans cette partie, ils sont sages et intelligents et ne laissent rien à désirer sous le rapport du talent. L'acquéreur pourra se convaincre par lui-même du détail qui s'y fait, en restant quinze jours dans l'établissement, et j'ose assurer que dans les vingt-huit mois, qui sont à courir pour finir le bail, on peut certainement y gagner de 8 à 10 mille piastres. Le seul motif qui me force à vendre, c'est l'état de maladie continuel où je suis réduit qui ne me permet pas d'y tenir d'avantage. Pour renseignement, s'adresser à Mr. N. Durel; ou au soussigné propriétaire de l'établissement.
13 avril.—15. A. LACOUTURE.

LE soussigné, docteur en médecine, arrivé depuis peu de Marseille, où il a exercé pendant 12 ans, ayant obtenu sa licence du comité médical de cette ville, se propose de s'y établir; il offre en conséquence au public les services de sa profession.

On pourra le consulter, chez lui, tous les jours, de midi à 2 heures, rue Royale, No. 296.

BIAMONTI, DOCTEUR EN MÉDECINE
De la Société Royale de Marseille.

Le Dr. B. peut se recommander de Messrs. le Consul de France, Perret & Charbonnet, Gordon & Forstall, Laurent Millandon, A. Hodge, jr., T. Nicolet & Co., et Charles Garnier. 12 avril—3

HYDROCONION
OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement, rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, où l'on pourra prendre également des *Bains de vapeur*, des *Bains sulfureux* et des *Bains aromatiques*. L'entrée pour les bains est par la porte de la cour.
9 avril—3m GICQUEL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 17 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, un assortiment de Marchandises sèches, consistant en: Nankins et Toiles d'Allemagne, Napes, Toiles à draps et à chemises, Platilles royales, Guingnams, &c. On annoncera les conditions.
16 avril

PAR F. DUTILLET.

SERONT vendus lundi, le 16 courant, les esclaves de valeur, suivant :

Edouard, nègre créole âgé de 23 ans, excellent cuisinier, un peu charpentier, étant actuellement engagé par la corporation à raison d'une piastre par jour, en outre habile à tout ouvrage. Edouard est un excellent sujet, et n'est sujet à aucun vice; mais s'étant absenté quand au service de son ci devant maître, il ne fut pas garanti au propriétaire actuel contre le marronnage, il sera donc vendu sou la même condition, quoiqu'on ne pense pas qu'il y ait lieu de craindre qu'il retombe dans ce défaut ; il est autrement pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Peggy sa femme, âgée de 18 ans, depuis l'enfance dans le pays, un excellent sujet, accoutumée à tous genres de travail.

George, nègre âgé de 27 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant l'anglais et le français. Il est parfait cuisiner dans le genre français et anglais, et bon sujet. S'étant absenté il y a quelques années de cela et ayant alors l'habitude de boire, il a été vendu au présent propriétaire sans garantie des vices du marronnage et ivrognerie, il est donc maintenant offert sous ces mêmes conditions, quoiqu'on doute qu'il se rende coupable de ces vices à l'avenir, autrement il est pleinement garanti.

Les conditions sont 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiment, les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 avril.—2

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un TERRAIN de vaurer, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, ayant 60 pieds de face à la première rue, sur 132 pieds 2 pouces à la seconde, et désigné par le No. 6, de l'Ilet No. 36. Conditions: moit